

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3



Lycée Montesquieu  
Le Mans

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2023

N° de la séance : 3

Date de la convocation : 7 février 2023

Présidence : M. André HARBULOT - Proviseur.

Secrétariat : Mme Sylvie Housni, représentante des personnels administratifs.

Membres excusés (11) : MME Karine AUBERT, MME Anne BEAUCHEF, M. Louis BONON, MME Inès COURIER DE MERE, MME Sonia DEBBAH, M. Rachid EL GUERJOUA, M. Amédée FOUCAULT, M. Jean-Noël LEPINE, MME Sophie MOISY, M. Nicolas RAGO, M. Moussa Léo SIBIDE.

Quorum : 16

Membres présents (22) : M. Eric BERTIN, M. Ronan BESNARD, MME Mélia BONHOMME, MME Dionsaba BRUNET, MME Sandrine COICADAN, M. Benoît DAUDIBON, MME Maryse DESBOIS, MME Valérie DODARD, MME Edwige DURIEUX, M. Laurent GAYME, M. André HARBULOT, MME Sylvie HOUSNI, MME Anne HULOT, MME Virginie LE FOURNIS, M. Pascal MARIETTE, MME Sandrine MATHEY, MME Isabelle PINEAU, MME Valérie RADOU, MME Claire RICHET, M. Alexis TOUSE, M. Léo VAVASSEUR, M. André VIVET.

18h18 arrivée de MME Martine VIRFOLLET.

18h54 départ de M. MARIETTE, 19h14 départ de MME RADOU, 19h30 départ de MME LE FOURNIS.

ORDRE DU JOUR

N° et nature des questions traitées	nbre de feuillets
I- Conseil d'administration.....	1
II- Questions pédagogiques liées à la rentrée 2023 .....	1
III- Conventions et contrats .....	2
IV- Questions financières .....	2
V- Questions diverses .....	1

PIECES ANNEXES.....

TOTAL DES FEUILLETS

7

Le Président,



Le Secrétaire,

*Sylvie Housni*  
Sylvie Housni - L'EDUC

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, mardi 28 février 2023 à 18h en salle des Actes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h09.

Mme Housni, représentante des personnels administratifs sera secrétaire de séance.

**Nature des questions traitées : I. Conseil d'administration**

Feuillet : 1/1

### **1) Procès-verbal du précédent conseil d'administration**

Le Proviseur retrace tous les points du CA du 17/11/2022 avant la mise au vote.

Un représentant des personnels mentionne le fait que le tableau des I.M.P n'était pas joint dans le P.V. Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité des 22 votants.

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

**Nature des questions traitées : II. Questions pédagogiques liées à la rentrée 2023**

Feuillet : 1/1

**1/ Structure 2023 et Moyens par discipline**

A la rentrée 2023, 2 divisions en moins  
12 divisions de 2des, 11 en premières et 12 en terminale

Un enseignant souligne le fait que, malgré les annonces nationales indiquant des moyens supplémentaires dans l'Education Nationale, les services maintiennent une fermeture de division en 1<sup>ère</sup> ramenant systématiquement les effectifs à 35 par classe alors que le maintien de la 12<sup>e</sup> division aurait permis d'avoir des effectifs à 30.

Le Proviseur rappelle que, suite à la réception de la D.G.H, le premier travail réalisé par l'équipe de direction est de prévoir les moyens globaux par discipline.

Ce premier travail conduit à étudier les postes d'enseignants titulaires susceptibles d'être ouverts ou fermés.

Il a été présenté au C.V.L du 6/2/2023 et à la commission permanente du 9/2/2023.

Au final sont mis au vote afin de paraître au mouvement intra-académique des personnels :

- Un poste en philosophie
- Un poste en E.P.S
- Un poste de professeur documentaliste
- Un poste en anglais
- Un poste en S.V.T est neutralisé pour l'année 2023/2024
- 2 postes en C.P.G.E (Lettres classiques et Maths) sont mis au mouvement des C.P.G.E

Les représentants des personnels font remarquer que la rentrée s'annonce très complexe en raison de la loi sur les retraites qui risque d'induire des prolongations de service d'un ou deux trimestres pour certains enseignants, empêchant sans doute des nominations d'enseignants.

Un enseignant demande si la répartition des heures entre le lycée et l'université pour le C.P.E.S 2<sup>e</sup> année a été finalisé. Le Proviseur précise que le 7 avril la maquette définitive sera étudiée lors d'une réunion entre les 2 établissements.

Un enseignant demande pourquoi un poste en S.E.S n'est pas créé. En effet depuis plusieurs années un B.M.P de 18h est demandé.

Le Proviseur précise que cette possibilité a été étudiée mais qu'il préfère demander cette création en 2024/2025. En effet la structure 2024/2025 comportera certainement 11 divisions de 1<sup>e</sup> et que demander ce poste en 2023/2024 pourrait fragiliser l'enseignant nommé dessus et le contraindre à partir si les besoins en S.E.S diminuaient encore.

**Acte n° 21 - 2022-2023**

Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	5	22	0	17
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : III. Conventions et contrats

Feuillet 1/2

### 1/ Délégation de signatures pour l'utilisation des locaux

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions tripartites pour l'utilisation des locaux par des organismes indépendants (spectacle, cinéma, concours, ...).

Acte n° 30 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

### 2/ Convention d'utilisation des locaux pour le tournage d'un film.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société de production du film « Les Chèvres ». Il s'agit des locaux de restauration.

Acte n° 31 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

### 3/ Convention « CAP Technologie ».

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec « Cap Technologie » qui permettra d'avoir une maintenance sur le logiciel du chauffage de l'établissement.

Acte n° 28 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

### 4/ Contrat « Affranchigo »

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat « Affranchigo » visant à déléguer à la Poste le processus d'affranchissement et retirer la machine présente à l'accueil.

Acte n° 27 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

### 5/ Contrat « SPIE »

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société « SPIE » pour la maintenance du standard téléphonique.

Acte n° 26 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : III. Conventions et contrats

Feuillet 2/2

**6/ Contrat « Renouvellement des photocopieurs »**

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat pour le renouvellement des 3 photocopieurs disponibles pour les enseignants avec du matériel neuf.

Acte n° 29 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
22	0	0	22	0	22
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

**Nature des questions traitées : IV. Questions financières**

Feuillet : 1/2

**1/ Sortie pédagogique à Falaise**

Les élèves inscrits au Concours de la Résistance se déplaceront à Falaise le mercredi 3 mai. Les entrées aux Musées sont prises en charge par « ADAGE ». Présentation du budget (transport) avec participation des familles à hauteur de 21 euros.

Participation Association Anciens Elèves 40€

Acte n° 25 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
21	0	0	21	0	21
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

**2/ Modification du budget de la sortie à l'I.C.M.E :**

Ce projet pédagogique a fait l'objet d'une présentation et d'un vote lors du précédent C.A. Etaient prévus 12 élèves et 2 accompagnateurs. L'I.C.M.E ayant donné la possibilité d'amener 15 élèves au lieu de 12, il a été décidé de revoir le montage financier.

Une participation des familles à hauteur de 10 euros a été décidée.

Participation Association Anciens Elèves 10€

Acte n° 24 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
21	0	0	21	0	21
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

**3/ Frais liés à la présence des élèves de Louvain, dans le cadre du projet « Erasmus » :**

Les élèves de Louvain sont présents au lycée du 27 février au 4 mars 2023.

En conformité avec les dispositions prévues par la bourse « Erasmus » que nous avons reçue en 2020, Mme l'adjointe-gestionnaire soumet au vote l'organisation d'une réception pour les 6 enseignants français et leurs 3 homologues belges ce Mercredi 1 mars au restaurant avec une prise en charge individuelle à hauteur de 45 euros.

Acte n° 22 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
21	0	0	21	0	21
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : IV. Questions financières

Feuillet : 2/2

#### 4/ Frais concernant la venue d'un auteur dans le cadre du prix « une case en + »

Un auteur sera présent au lycée le 06/04 pour présenter sa BD dans le cadre du prix « une case en + », il se rendra également par demi-journée dans les Lycées BELLEVUE et SUD, et le collège de Connerré, puis le dernier jour il fera une session de dédicace à la librairie BULLE. Ses repas seront pris en charge par les autres établissements, une nuit d'hôtel par la librairie Bulle. Il est demandé au CA d'accepter la prise en charge sur les finances du lycée d'une nuit à l'hôtel Concordia – le 6 avril – pour un montant de 70€.

Acte n° 23 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
21	0	0	21	0	21
<b>Résultat de la délibération :</b>		<b>Adoptée</b>			

Date : 28 février 2023

N° de la séance : 3

Nature des questions traitées : V. Questions diverses

Feuillet : 1/1

Présentation du calendrier des travaux de la Piscine municipale  
Information sur la minute de silence qui sera organisée le Mercredi 1/03/2023 en hommage à Mme Lassalle.

Question diverse n°1 de la part des représentants des parents :

**Un élève externe peut-il apporter son repas et disposer d'une salle pour déjeuner.** Mme la Proviseure-adjointe donne les précisions suivantes sur l'impossibilité :

- La chaîne du froid n'est plus respectée
- L'organisation des E.D.T permet un passage de tous les élèves quels que soient leurs horaires de cours. Seule problématique actuelle : la présence d'une seule badgeuse sur les 2.

Question diverse n°2 de la part des représentants des parents :

**Le WI-FI n'est pas opérationnel dans le lycée**

Mr le proviseur rappelle que le lycée Montesquieu a été un des premiers à être doté du WI-Fi et que le nombre de bornes correspond aux besoins réels de l'établissement. Les représentants élèves confirment le bon fonctionnement du Wi-Fi au sein du Lycée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50*